

La rationalisation des collectes

Lancement de la collecte séparée des déchets organiques
et passage aux conteneurs à puce



BIENTÔT, LE CONTENEUR AURA MA PEAU

HERSTAL



Table des matières

- I. Rétroactes
- II. La rationalisation des collectes : principes
- III. La rationalisation des collectes : le projet
- IV. Plan de communication
- V. La rationalisation des collectes : le coût

I. Rétroactes

Grands principes du Gouvernement Wallon dès 2006:

- Le **coût-vérité** de la gestion des déchets

 L'ensemble des coûts relatif aux déchets ménagers doit être couvert intégralement par la taxe immondicie.

- Le **prélèvement sanction**

 Seuils à ne pas dépasser en 2011- taxation à 35 € / tonne excédentaire à charge de la commune - but : favoriser les collectes sélectives

- Le **décret fiscal** du 22 mars 2007

 Mise en CET taxée à 60 €/t à partir de 2010

- Encouragement de la mise en place d'une **collecte sélective efficace des déchets organiques** (subside de 32,50 €/t)

I. Rétroactes

Projet pensé et construit en partenariat
avec les communes affiliées

Groupes de travail dès 2004 :

comparaisons avantages / inconvénients sacs – conteneurs

II. Principe du projet

Rapport d'évaluation de la composition des déchets ménagers en RW

- Etude ne porte que sur déchets des ménages
 - Exclusion des déchets assimilés(écoles, administrations,...)
 - Exclusion des PME et des professions libérales
- Moyenne wallonne **123.3 Kg/an/hab** de déchets
dont **66,5 kg/an/hab** organiques valorisables
 - 108,5 Kg/an/hab en milieu semi rural
 - 133,8 kg/an/hab en milieu urbain dense
 - **184 kg/an/hab à Herstal**

II. Principe du projet

**CONTENEURS A PUCES
=
LA MEILLEURE SOLUTION**

- Diminution des quantités de déchets
- Intensification du tri – augmentation recyclage
- Identification du producteur
 - application du coût vérité
 - séparation claire des activités commerciales

A ce jour, 36 Communes nous ont mandaté

18 pour 2009

Anthisnes, Awans, Aywaille, Berloz, Braives, Engis, Esneux, Fexhe-le-Haut-Clocher, Hannut, Herve, Marchin, Modave, Oreye, Remicourt, Sprimont, Wanze, Waremme, Wasseiges

13 pour 2010

Amay, Clavier, Comblain-au-Pont, Geer, Grâce-Hollogne, Hamoir, Faimés, Fléron, Lincé, Saint Georges, Saint-Nicolas, Seraing, Spa

4 pour 2011

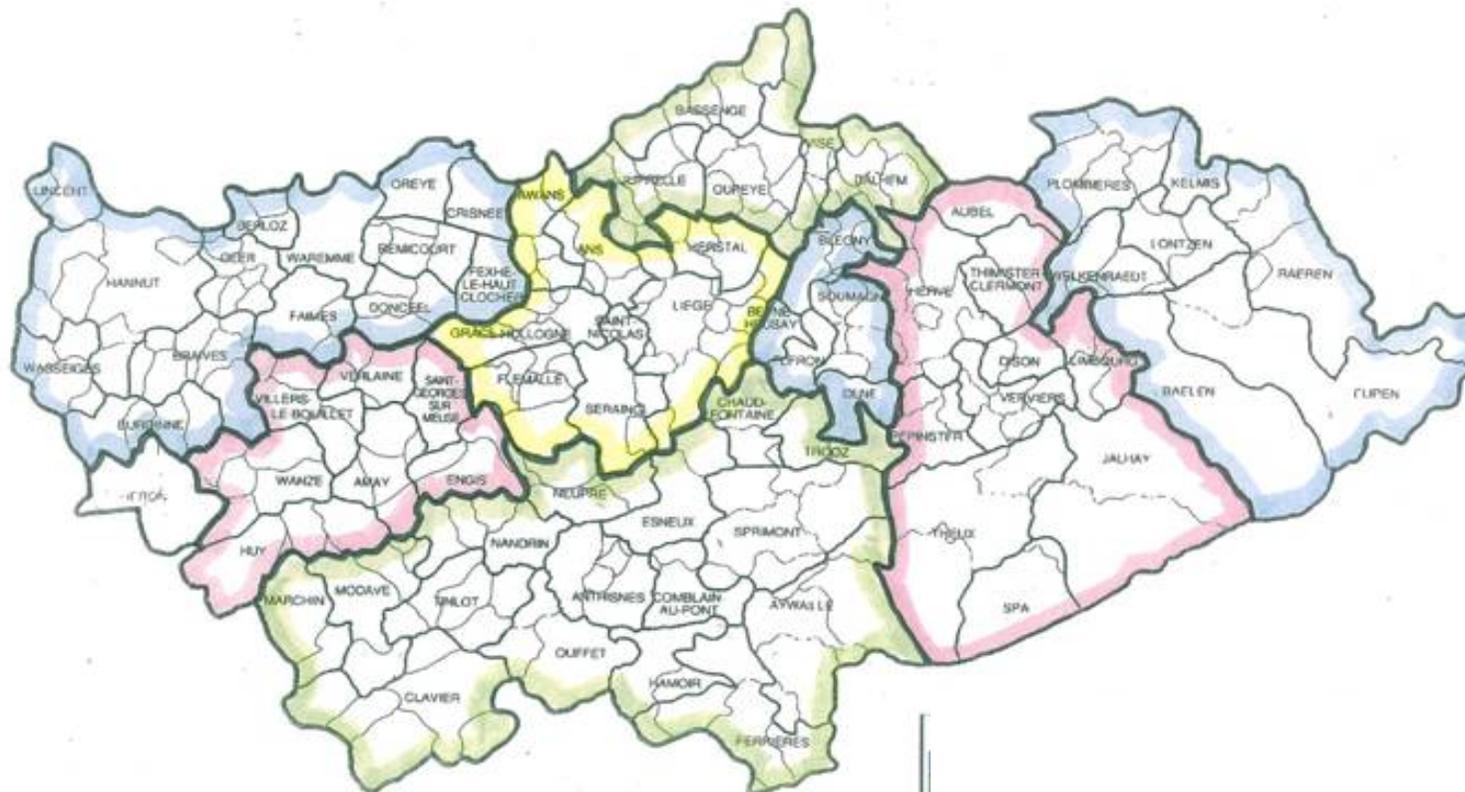
Flémalle, Herstal, Nandrin, Trooz

1 pour 2012

Oupeye

Création de 8 zones de collecte

Cahier Spécial des charges " COLLECTES " - ZONES



1.Hesbaye / 2.Basse-Meuse / 3.Verviers / 4.Fagnes / 5. Ourthe-Vesdre-Ambève / 6.Plateau / 7.Haute-Meuse / 8.Cité

III. La rationalisation des collectes : le projet

A. Intensification de la collecte en porte à porte

Depuis le 1^{er} janvier 2009, P.M.C. et papiers-cartons sont collectés le même jour 1 semaine sur 2 (jeudis)

Augmentation du nombre de collectes en 2009:

12 → 26 (papiers-cartons)

24 → 26 (P.M.C.)

Amélioration de la qualité du service:

- limitation des jours de collecte
- amélioration de la propreté publique

III. La rationalisation des collectes : le projet

Amélioration de la qualité du service

50% de la population est en milieu urbain ou semi-urbain
problème de stockage, population moins mobilisée



Amélioration du taux de capture

| 2009 | Papiers-cartons | PMC |
|---------------------------------------|-----------------|--------------|
| Herstal | 44,48 Kg/hab | 14,61 Kg/hab |
| Moyenne Intradel | 49,53 kg/hab | 14,62 kg/hab |
| Moyenne Liège (collecte hebdomadaire) | 65 kg/hab | 19 kg/hab |

III. Le projet

- **Collecte séparée des déchets organiques**
- **passage aux conteneurs à puces**

2 conteneurs / ménage :

- 1 pour les déchets tout venant
- 1 pour l'organique



Collecte hebdomadaire, le même jour

III. Le projet

Capacité des conteneurs en fonction du ménage

A. Isolé

- Un conteneur « vert » 40 L.
- Un conteneur « gris » 40 L.



Possibilité de modification :
→ Type d'habitat (maison, appartement)
→ Lieu de vie (milieu rural ou urbain)

III. Le projet

Capacité des conteneurs en fonction du ménage

B. 2 pers.

- Un conteneur « vert » 40 L.
- Un conteneur « gris » 140L



Possibilité de modification :
→ Type d'habitat (maison, appartement)
→ Lieu de vie (milieu rural ou urbain)

III. Le projet

Capacité des conteneurs en fonction du ménage

C. 3 pers. et +

- Un conteneur « vert » 140 L.
- Un conteneur « gris » 240 L.



Chaque ménage peut modifier la taille de ses conteneurs

Collecte en camion bi-compartmenté



Déménagements

Les conteneurs sont attachés à une habitation. Il faut les considérer comme des compteurs d'eau ou d'électricité. Lorsqu'un habitant déménage, il doit le signaler à Intradel via un formulaire de déménagement.

Ce formulaire peut-être télécharger sur le site www.intradel.be et le service population veillera à en avoir à disposition.

Formulaire type de déménagement à remplir entre l'occupant sortant et l'occupant arrivant (sera proposé en format papier via la commune ou téléchargeable via le site d'INTRADEL)



Conteneurs de déchets à puces – Déclaration de changement de titulaire

Ce document est à adresser à :
INTRADEL, Service COLLECTES, Pré Wigi à 4040 Herstal
ou par fax au n° 04/240.46.33.
Pour tout renseignement complémentaire : 04/240.74.74.

Les conteneurs liés à l'adresse portent en nos fichiers les références reprises sous encadré.

| Adresse | | |
|--------------------------|---|--------------|
| Rue et n° : | | |
| Code postal et Commune : | | |
| Conteneur gris : | Capacité : 40 L – 140 L – 240L ₁ | N° de puce : |
| Conteneur vert : | Capacité : 40 L – 140 L – 240L ₁ | N° de puce : |

1 Biffer les mentions inutiles

1 Titulaire sortant :

Nom (du chef de ménage) :

Prénom :

N° National :

Composition du ménage : personnes

N° de téléphone :

Adresse mail :

Date de départ (pour le blocage des puces) : __ / __ / 20__

2 Nouveau titulaire :

Nom (du chef de ménage) :

Prénom :

N° National :

Composition du ménage : personnes

N° de téléphone :

Adresse mail :

Ce nouveau domicile est destiné à un – Ménage – Commerce – Seconde résidence – autre (à préciser)
 (biffer les mentions inutiles)

Le nouveau titulaire déclare avoir récupéré les conteneurs sis à l'adresse reprise dans l'encadré depuis le __ / __ / 20__ et accepte d'assumer les obligations légales qui en découlent, en ce comprises celles applicables en matière de fiscalité communale.

| | |
|---|--|
| Signature de l'ancien titulaire précédée de la mention LU ET APPROUVE : | Signature du nouveau titulaire précédée de la mention LU ET APPROUVE : |
| | |
| Date : | Date : |

Les déchets organiques



- Les restes de repas
- Les épluchures de fruits et légumes
- Marcs de café (**pas d'emballages métalliques**)
- Coquilles d'œufs, de noix, de moules,...
- Petits déchets de jardin
- Langes d'enfants
- Essuie-tout et mouchoirs en papier
- Aliments périmés (**sans emballages**)
- Litières biodégradables



Les déchets résiduels



Après avoir utilisé les autres filières de tri (bulles à verre, papier-carton, PMC, organique), il reste...

- les emballages alimentaires
- les sacs plastiques,
- langes d'adulte,
- lingettes,
- emballages métalliques (ex. capsule type « Nespresso »)
- ...

Trucs et astuces



Emballer ses déchets de nourriture en petites quantités dans une feuille de papier-journal, un sac à pain en papier ou sac biodégradable.

Mélanger ses déchets de cuisine avec des déchets du jardin ou de la sciure de bois

Verser du vinaigre blanc pour supprimer les odeurs



Froisser et placer quelques feuilles de papier-journal dans le fond de son conteneur vert

Vous trouverez sur les sacs biodégradables
le logo suivant



Vous en trouverez dans les commerces de
votre région

IV. PLAN DE COMMUNICATION

A. Courrier

Courrier 1:

- Annonce du projet
- Mise à jour infos ménage
- Dépliant d'information

Numéro vert: 0800/99154 ou www.intradel.be



Courrier 2:

- Annonce le type de conteneurs prévu par ménage
- Possibilité de modification:

- 0800/99154
- www.intradel.be
- Carton-réponse

A. Courrier

Courrier 3:

- Confirmation du choix des conteneurs
- Annonce la date de livraison des conteneurs
 - ➔ *Pas nécessaire d'être présent le jour de livraison*

V. Le coût

Service minimum

Ensemble des services devant être **obligatoirement** apportés par la Ville aux citoyens et compris dans la taxe déchets (liste précisée par la réglementation)

Ce qui ne change pas en 2011 :

- *La collecte des PMC et papiers cartons toutes les 2 semaines*
- *L'accès au réseau de recyparcs et aux bulles à verre*
- *La collecte communale des objets encombrants*
- *La collecte communale des déchets verts*

Ce qui sera nouveau en 2011 :

- *La mise à disposition des conteneurs à puce*
- *1 rouleau de sacs PMC / an*

- **12** *vidanges du conteneur **gris** par ménage*
- *Le traitement de **60 kg** d'ordures ménagères résiduelles par habitant*

- **18** *vidanges du conteneur **vert** par ménage*
- *Le traitement de **30 kg** de déchets organiques par habitant*

Un coût global INCHANGE pour les ménages utilisant les sacs

| | Sacs jaunes utilisés 2009 | Taxe 2010 | Sacs jaunes en plus 2010 | 20 sacs PMC * | Coût moyen 2010 | Taxe 2011 (service minimum) |
|----------|---------------------------|-----------|--------------------------|---------------|-----------------|--------------------------------|
| Isolés | 50 x 30 l | 61,50 € | 10,50 € | 2,48 € | 74,88 € | 75,00 € |
| 2 pers. | 50 x 60 l | 116,00 € | 18,00 € | 2,48 € | 136,48 € | 137,00 € |
| 3 pers + | 75 x 60 l | 116,00 € | 33,00 € | 2,48 € | 151,48 € | 152,00 € |

Un coût global en baisse pour les ménages utilisant les conteneurs à vignette

| | Taxe 2010 (avec réduction) | Achat vignette | 20 sacs PMC * | Coût moyen 2010 | Taxe 2011 (service minimum) |
|-----------------|-------------------------------|----------------|---------------|-----------------|--------------------------------|
| Isolés | 55,50 € | 43,00 € | 2,48 € | 100,98 € | 75,00 € |
| 2 pers. | 104,00 € | 43,00 € | 2,48 € | 149,48 € | 137,00 € |
| 3 pers + | 104,00 € | 74,00 € | 2,48 € | 180,48 € | 152,00 € |

• *Minimum 90 % du coût-vérité*

Le taux de la taxe forfaitaire 2011 fixé par le Conseil communal du 28 octobre 2010

- 75 € pour un isolé*
- 137 € pour un ménage de 2 personnes*
- 152 € pour un ménage de 3 personnes ou plus*

V. Le coût

Service complémentaire

Ensemble des services proposés par la Ville
en complément du service minimum
(facturation séparée)

V. Le coût

FISCALITE – COUT PAR HABITANT

Service complémentaire

Coût pour les quantités supplémentaires :

- 0,65 € /levée
- 0,07 €/kg ordures ménagères (< 60 et <120 kg/an)
- 0,09 €/kg (au-delà de 120 kg/an)
- 0,06 €/kg déchets organiques

Merci de votre attention !